



restitution de bien après un abus de confiance

Par **BERRIEN**, le 13/11/2009 à 22:21

g connu un homme par internet, il m'a fréquenté juste car il avait des problèmes, et ne voulait pas être saisi par les huissiers, évidemment il ne m'a rien dit et maintenant que je l'ai mis dehors, il veut récupérer ces meubles qui sont chez moi mais certains font partie de la procédure de saisie? Suis-je obligée de lui restituer sachant que les huissiers ne peuvent pas venir à mon domicile les saisir puisque ce n'est pas leur territoire? qu'est-ce que je risque si je les garde? Les gendarmes peuvent-ils restituer les meubles si il les appelle? Puis porter plainte pour abus de confiance?